

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment d'usage industriel sur le lot # 4 389 701 (11, rue de l'Industrie).**

**Avis public** est donné par la soussignée, Directrice générale adjointe / Greffière de la Ville, que le Conseil municipal étudiera une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # V 467-07 relativement à l'immeuble mentionné en titre, lors d'une séance publique qui sera tenue à la séance ordinaire du Conseil municipal le **lundi, 9 août 2010 à 20h00** dans la salle du Conseil municipal à la Mairie située au 155 rue de la Mairie à Saint-Rémi.

Cette demande de dérogation mineure est décrite comme suit :

Nature de la demande : Demande de dérogation mineure qui consiste à réduire la marge latérale de deux virgule cinq (2,5) mètres dont celle-ci est identifiée à quatre (4) mètres à la grille des spécifications de la zone I-2 d'un bâtiment d'usage industriel.

Effet de la demande : Permettre une marge latérale d'un virgule cinq (1,5) mètre pour un agrandissement du bâtiment principal d'usage industriel malgré le non respect de la norme à la grille des spécifications de la zone I-2 de l'annexe 2 du règlement de zonage # V 467-07.

Prenez également avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, à l'endroit et à l'heure indiqués ci-haut.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Donné à Saint-Rémi, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2010**

**Diane Soucy, OMA**

Directrice générale adjointe / Greffière

\*\*\*\*\*

**AVIS PUBLIC**  
**Règlement # V 467-15-10 modifiant le règlement de zonage numéro V 467-07**  
**et ses amendements afin d'abroger les distances supplémentaires**  
**requisés à l'emprise des lignes de transport électrique**

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 juillet 2010, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro V 467-15-10 intitulé : «Règlement # V 467-15-10 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin d'abroger les distances supplémentaires requisés à l'emprise des lignes de transport électrique».

Conformément à la Loi, le règlement numéro V 467-15-10 a reçu l'approbation de la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville qui émettait le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 15 juillet 2010.

Ce règlement a été expédié auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Il entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 23 juillet 2010**

**Diane Soucy, OMA**

Directrice générale adjointe / Greffière

\*\*\*\*\*

**FIESTA DES CULTURES**



**Partez en voyage grâce à FERME lors de la Fiesta**

Durant les festivités, courez la chance de gagner un **crédit voyage d'une valeur de 2000\$**. Le tout gracieusement offert par **FERME VOYAGES**. Vous pourrez donc choisir la destination de votre choix.

Pour participer, vous n'avez qu'à vous rendre sur le site de la Fiesta des Cultures le 21 et/ou le 22 août 2010. Ensuite, vous devez remplir un coupon de participation et le déposer dans la boîte à concours située au kiosque d'information dans la ruelle marchande.

**Vous aurez jusqu'à 17h30, le dimanche 22 août pour participer.** Le prix sera attribué par tirage au sort sous la grande scène du site, au 25, rue Saint-Sauveur, le dimanche 22 août avant le spectacle de 18h00. La personne gagnante sera annoncée devant le public et rejointe par téléphone. Un article à cet effet sera publié dans l'Écho de Saint-Rémi ainsi que dans Le Reflet, Le Coup d'œil et d'autres journaux de la région. Pour réclamer son prix, le ou la gagnant(e) devra se présenter au bureau de la Mairie 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi.

À noter que seront exclus du concours: Les employés et les représentants de la Ville de Saint-Rémi et du Groupe FERME ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Pour gagner son prix, le (la) gagnant(e) doit se soumettre à la question suivante : « Dans quelle ville se tient la *Fiesta des Cultures*? »

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mélanie Demers au **450 454-3993 poste 9227** ou avec Cynthia Ménard au **450 454-3993 poste 2782**.

**Des expositions à ne pas manquer**

La troisième édition de la Fiesta des Cultures, organisée par la Ville de Saint-Rémi, **les 21 et 22 août** prochains, sera une grande fête pour tous les goûts. Une vaste programmation est au menu cette année. Il y aura entre autre trois expositions majeures.

La première est l'**exposition de toiles** récentes peintes par l'artiste peintre professionnelle Céline Gignac et plusieurs artistes en émergence de son *Atelier & École d'art*.

La seconde exposition est composée d'huile acrylique sur toile, d'aquarelles et de peintures sur bois. Ces œuvres ont été réalisées par les élèves d'Hélène Serres (*Mon papillon Bleu*).

Finalement, à l'extérieur, vous pourrez admirer des Oeuvres d'artistes latino-américains dans le *Sentier des arts* par Alejandro Senn.

Les expositions se tiendront au centre communautaire de la Ville de Saint-Rémi situé au 25, rue Saint-Sauveur, le **samedi 21 août de 10h00 à 23h00** et le **dimanche 30 août de 10h00 à 19h00**. Bienvenue à tous!

## LE SERVICE DES LOISIRS VOUS INFORME

### Terrain de tennis :

Les terrains de tennis ont été rénovés et peuvent être utilisés par les citoyens **entre 8h00 et 21h00 tous les jours de la semaine** lorsque la température le permet. La Ville fera installer des serrures électroniques. Les citoyens devront venir chercher une carte pour y avoir accès. Un dépôt sera requis pour la carte électronique. (Montant à préciser).

### Recherche de bénévoles

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la bibliothèque lors des heures d'ouverture et pour la Fiesta des Cultures **les 21 et 22 août 2010**. Pour plus d'informations ou pour donner votre nom : Mélanie Demers, directrice du Service des loisirs et culture au **450 454-3993 poste 9227**.

\*\*\*\*\*

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES PISCINES RÉSIDENIELLES

Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été adopté par le gouvernement du Québec le 23 juin dernier et est entré en vigueur le **22 juillet**. Il concerne la Ville de Saint-Rémi ainsi que toutes les municipalités du Québec. Ce Règlement vise essentiellement à contrôler et à protéger l'accès aux piscines résidentielles dans le but de réduire les risques de noyades.

Les piscines résidentielles comprennent tout bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 centimètres ou plus, à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres.

### Installations assujetties

Le Règlement s'applique aux futures installations. Ne sont pas visées, les installations (piscine, enceinte, équipement, etc.) suivantes:

- Une installation existante avant l'entrée en vigueur du règlement;
- Une installation dont la piscine a été acquise avant l'entrée en vigueur du règlement, mais installée au plus tard le 31 octobre 2010.

### Permis municipal

Un permis délivré par la Ville de Saint-Rémi sera nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine. La personne qui aura obtenu un permis pour l'installation d'une piscine démontable ne sera pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation de cette piscine au même endroit et dans les mêmes conditions.

### Pour de plus amples informations concernant les nouvelles normes applicables :

#### Service d'Urbanisme

105, rue de la Mairie

**450 454-3993 poste 3951**

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

[www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)

## DU CÔTÉ DES ORGANISMES

### SOURIRE SANS FIN

#### Partez en voyage sur l'île de Sourire sans Fin : un trésor à découvrir

C'est le **mardi 24 août entre 10h00 et 15h00** qu'aura lieu la fête estivale de Sourire sans Fin (remis au lendemain en cas de pluie). L'organisme, situé au 2A, rue Sainte-Famille à Saint-Rémi invite toutes les familles de la MRC à venir célébrer la fin de l'été et la rentrée scolaire. Le coût est de 2\$ pour les adultes, 1\$ pour les jeunes de 13 à 17 ans et c'est gratuit pour les enfants de 12 ans et moins. Au programme : des jeux pour toute la famille, un savoureux dîner, de nombreux prix de présences et une parade de mode organisée par la *Boutique du Bambin*. Pour cet événement nous demandons la participation des jeunes de 3 à 12 ans. Décorez votre chapeau et courrez la chance de gagner le concours du chapeau le plus original!

Pour vous inscrire, communiquez avec Carole ou Mélanie au **450 454-5747**.

### Ateliers petits pots

Nourrir son bébé... un geste si simple, mais pourtant si important! Voici maintenant le temps de faire vos propres purées pour vos tout-petits. La purée maison est si bénéfique pour vos moussaillons.

Le Centre de Solidarité Sourire sans Fin de Saint-Rémi (2-A Ste-Famille) vous offre la possibilité, cet été, de venir faire vos propres pots de bébé dans un environnement agréable avec d'autres personnes voulant donner le meilleur à ses enfants. Un guide de références et des idées recettes vous seront remis.

Les journées disponibles pour cette activité vous seront communiquées très bientôt. Au plaisir de vous rencontrer et de voir le joli petit minois de vos enfants.

Pour de plus amples informations vous pouvez communiquer avec Ariane Laverdure animatrice communautaire/technicienne en diététique de chez Sourire sans Fin au **450 454-5747**.

\*\*\*\*\*

### MAISON DES JEUNES SAINT-RÉMI

#### N'oubliez pas nos nombreuses activités!

La MDJ aime découvrir de nouveaux endroits et diversifier ses activités. Il y en a pour tous les goûts, la Ronde pour seulement 35 \$, équitation pour 30\$ ou le Parc Safari pour 25\$ (GRATUIT pour ceux qui sont venus y faire le ménage)... tu as le choix...Viens t'amuser! Autorisation parentale requise

P.S. La MDJ peut être fermée durant une sortie selon le nombre de personnes inscrites, alors téléphone avant au **450 454-6657**.

### Avis de recherche

Nous sommes à la recherche des anciens membres des 20 dernières années pour y participer à notre MÉGA PARTY pour souligner nos 20 ans. En soirée il y aura aussi un gala où certains jeunes et moins jeunes seront récompensés. Communiquez avec nous au **450 454-6657**. Au plaisir de vous revoir !

### Super événement pour les 20 ans de l'Adomissile

Ne manquez pas le MÉGA PARTY pour souligner les 20 ans de la Maison des Jeunes L'Adomissile située au 100, rue de La Gare à Saint-Rémi. Ouvert au public de tous âges et c'est GRATUIT. **Le samedi 7 août de 12h00 à 21h00** PARTY EXTÉRIEUR beau temps, mauvais temps, soyez présent sous les chapiteaux ! Animation par MC GERV. Plusieurs DJ et groupes ROCK avec plus de 15 000 watts de son sur la scène. 4 jeux gonflables géants et plusieurs kiosques (comme à La Ronde). Activités médiévales, magiciens, clowns, photos souvenir et autres surprises sur le terrain. GROS BBQ, bouffe et breuvage tout à 1\$.

\*\*\*\*\*

### LOISIRS DE L'ÂGE D'OR

#### Voyage en Italie

**Du 15 au 23 octobre** : Canonisation du Frère André (places assises). Rome, Florence et Venise. Huit (8) jours au coût de 2,799\$ taxes incluses. Faites vite, il ne reste que 4 places. Réservation et informations : Jacqueline au **450 454-3242**.